

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur KARTAL, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LARBI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame BRISSEZ (à Monsieur DEROUBAIX)
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)

ABSENTS :

Madame ARMAND, Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET
Madame ARBORE

Le quorum est atteint

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

**2024.06.04 SYNDICAT MIXTE DU CENTRE NAUTIQUE BUGEY-CÔTIÈRE -
REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT**

(Rapporteur : Daniel FABRE)

Nomenclature : 5.3 : Désignation des représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 ;

Vu la délibération n° 2020.04.13 en date du 12 juin 2020 portant détermination de la représentation de la Commune d'Ambérieu en Bugey, au sein du Syndicat Mixte du Centre Nautique Bugey-Côtière est, conformément à l'article 5 des statuts, de 9 délégués titulaires et de 9 délégués suppléants.

Vu la délibération n° 2024.01.04 en date du 15 mars 2024 portant modification de la liste des membres suppléants du Syndicat Mixte du Centre Nautique Bugey-Côtière.

Suite à la démission de Monsieur Antoine MARINO MORABITO au poste de Conseiller Municipal le 21 octobre 2024, et à l'intégration au sein du Conseil Municipal de Michaël LARBI, il est proposé d'acter sa participation au sein du Syndicat Mixte du Centre Nautique Bugey-Côtière.

La Commission Municipale Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies, lors de sa séance en date du 03 décembre 2024, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE DÉSIGNER** en remplacement de Monsieur Antoine MARINO MORABITO, Michaël LARBI en tant que membre suppléant du Syndicat Mixte du Centre Nautique Bugey-Côtière :

Titulaires (9)	Suppléants (9)
<i>Ronald GRANJU Christian de BOISSIEU Nelly COULET Stéphanie PARIS Daniel GUEUR Alain RICHER Marie-Christine SEYTIER Rémi CHRISTIN Marie-Pierre MEYZONNY</i>	<i>Liliane FALCON Sylvie SONNERY Aurélié PETIT Pascale ARBORE Philippe DI PERNA Guillaume RIBIERE Marie-Claudie QUELIN Mohamed ABBES Michaël LARBI</i>

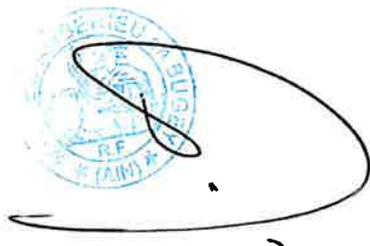
Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 11 DEC. 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Philippe DI PERNA
Secrétaire de séance



Abscisé de réception en préfecture
001-210190046-20241206-2024_06_04-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024 2